

---

États financiers du  
Réseau local d'intégration des  
services de santé de Hamilton  
Niagara Haldimand Brant  
exerçant ses activités sous le nom  
Services de soutien à domicile et en  
milieu communautaire de Hamilton  
Niagara Haldimand Brant

31 mars 2022

---

---

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État de la situation financière	3
État des résultats	4
État de la variation des actifs financiers nets	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-15

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant exerçant ses activités sous le nom Services de soutien à domicile et en milieu communautaire de Hamilton Niagara Haldimand Brant

### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022 et les états des résultats, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris un résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du RLISS conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du RLISS à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le RLISS ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du RLISS.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du RLISS.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du RLISS à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le RLISS à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.*

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés  
Le 22 juin 2022

**Réseau local d'intégration des services de santé  
de Hamilton Niagara Haldimand Brant  
exerçant ses activités sous le nom Services de soutien à domicile  
et en milieu communautaire de Hamilton Niagara Haldimand Brant  
État de la situation financière**

Au 31 mars 2022

	Notes	2022 \$	2021 \$
<b>Actif</b>			
Actifs courants			
Trésorerie		23 997 392	28 545 162
Montant à recevoir du ministère de la Santé (le « Ministère »)		8 202 944	248 937 160
Débiteurs		2 341 003	2 812 402
Charges payées d'avance		2 482 934	2 966 759
		<b>37 024 273</b>	283 261 483
Immobilisations	4	523 256	764 088
		<b>37 547 529</b>	284 025 571
<b>Passif</b>			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer		30 427 022	27 564 408
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé		—	248 937 160
Montant à verser au Ministère	5	7 134 965	6 688 562
Apports reportés afférents au fonctionnement		104 397	71 353
		<b>37 666 384</b>	283 261 483
Apports reportés afférents aux immobilisations	6	523 256	764 088
Avantages sociaux futurs	7	3 841 996	3 766 237
		<b>42 031 636</b>	287 791 808
Engagements et éventualités	8 et 9		
<b>Actif net</b>		<b>(4 484 107)</b>	(3 766 237)
		<b>37 547 529</b>	284 025 571

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil,



Joe Parker, président du conseil d'administration



Kate Fyfe, présidente du comité des finances, de l'audit et de l'information

**Réseau local d'intégration des services de santé  
de Hamilton Niagara Haldimand Brant  
exerçant ses activités sous le nom Services de soutien à domicile  
et en milieu communautaire de Hamilton Niagara Haldimand Brant  
État des résultats**

Exercice clos le 31 mars 2022

	Notes	2022 \$	2021 \$
<b>Produits</b>			
Financement fourni par le Ministère – activités et initiatives		<b>408 054 886</b>	388 979 319
Santé Ontario – division Action Cancer		<b>194 842</b>	183 530
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	6	<b>240 832</b>	246 094
		<b>408 490 560</b>	389 408 943
Produits tirés des activités transférées	3		
Paiements de transfert du Ministère		–	3 465 035 113
Financement fourni par le Ministère – activités et initiatives		–	4 470 804
Total des produits		<b>408 490 560</b>	3 858 914 860
<b>Charges</b>			
Activités et initiatives			
Services impartis aux termes de contrats			
Services à domicile/en clinique		<b>274 695 504</b>	258 064 489
Services à l'école		<b>5 518 982</b>	4 622 818
Services de soins de fin de vie		<b>7 843 768</b>	5 752 863
Salaires et avantages		<b>89 046 086</b>	87 799 054
Fournitures médicales		<b>20 955 426</b>	22 525 364
Location de matériel médical		<b>3 172 468</b>	3 484 862
Fournitures et charges diverses		<b>4 699 215</b>	3 916 122
Bâtiment et terrain		<b>2 960 390</b>	2 997 277
Amortissement		<b>240 832</b>	246 094
		<b>409 132 671</b>	389 408 943
Charges liées aux activités transférées	3		
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé		–	3 465 035 113
Salaires et avantages		–	3 540 886
Fournitures et charges diverses		–	929 918
Total des charges		<b>409 132 671</b>	3 858 914 860
Excédent des charges sur les produits avant les éléments qui suivent		<b>(642 111)</b>	–
<b>Prestations de maladie constituées mais non acquises</b>		<b>(75 759)</b>	(61 871)
		<b>(717 870)</b>	(61 871)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Réseau local d'intégration des services de santé  
de Hamilton Niagara Haldimand Brant  
exerçant ses activités sous le nom Services de soutien à domicile  
et en milieu communautaire de Hamilton Niagara Haldimand Brant**  
**État de la variation des actifs financiers nets**  
Exercice clos le 31 mars 2022

	<b>Non grevés d'affectations</b>	<b>Avantages du personnel</b>	<b>2022 Total</b>	2021 Total
	\$	\$	\$	\$
<b>Actif net au début de l'exercice</b>		<b>(3 766 237)</b>	<b>(3 766 237)</b>	(3 704 366)
Excédent des charges sur les produits		<b>(717 870)</b>	<b>(717 870)</b>	(61 871)
<b>Actif net à la fin de l'exercice</b>	—	<b>(4 484 107)</b>	<b>(4 484 107)</b>	(3 766 237)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Réseau local d'intégration des services de santé  
de Hamilton Niagara Haldimand Brant  
exerçant ses activités sous le nom Services de soutien à domicile  
et en milieu communautaire de Hamilton Niagara Haldimand Brant**  
**État des flux de trésorerie**  
Exercice clos le 31 mars 2022

	Notes	2022 \$	2021 \$
<b>Activités de fonctionnement</b>			
Excédent des charges sur les produits		(717 870)	(61 871)
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations		240 832	246 094
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	6	(240 832)	(246 094)
		<b>(717 870)</b>	<b>(61 871)</b>
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	10	<b>(3 829 900)</b>	4 026 066
Augmentation nette de la trésorerie		<b>(4 547 770)</b>	3 964 195
Trésorerie au début de l'exercice		<b>28 545 162</b>	24 580 967
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>		<b>23 997 392</b>	28 545 162

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



**Réseau local d'intégration des services de santé de  
Hamilton Niagara Haldimand Brant  
exerçant ses activités sous le nom Services de soutien à domicile et en milieu  
communautaire de Hamilton Niagara Haldimand Brant**  
**Notes complémentaires**

31 mars 2022

---

## **1. Description des activités**

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale, le 28 mars 2006, de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, L.O. 2006, chap. 4 – *Projet de loi 36*, il a été prorogé en tant que Réseau local d'intégration des services de santé (le « RLISS ») de Hamilton Niagara Haldimand Brant et les lettres patentes délivrées pour constituer la société prorogée en vertu de cette loi ont été dissoutes.

Avec prise d'effet le 21 juin 2017, le ministre de la Santé et des Soins de longue durée a émis un arrêté de transfert en vertu de l'article 34.2 de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et a ordonné le transfert, au RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant, de tous les actifs, passifs, droits et obligations, ainsi que de tous les documents connexes du Centre d'accès aux soins communautaires de Hamilton Niagara Haldimand Brant, et de la totalité de ses employés, ainsi que des dossiers, droits et obligations les concernant.

Le 7 mars 2019, les décrets nommant des personnes au conseil d'administration du RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant ont été révoqués, et les membres du conseil d'administration de Santé Ontario ont été nommés conjointement au conseil d'administration du RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant. Le conseil d'administration de Santé Ontario a continué de siéger en cette qualité jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2021, date à laquelle les membres nouvellement nommés au conseil d'administration du RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant sont entrés dans leurs fonctions.

Le 17 mars 2021, le ministre de la Santé de l'Ontario a émis un arrêté de transfert en vertu du paragraphe 40(1) de la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés*, dans lequel le ministre a ordonné que des actifs, des passifs, des droits et des obligations précis du RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant soient transférés à Santé Ontario. Les éléments transférés étaient principalement liés à la planification du système de santé, au financement et à l'intégration du système de santé local dans sa région géographique. Certains postes du personnel du RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant ont également été transférés à Santé Ontario.

Le 8 juillet 2020, la *Loi de 2020 pour connecter la population aux services de soins à domicile et en milieu communautaire* a reçu la sanction royale. Cette loi a apporté des modifications législatives à la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés* régissant les soins à domicile et en milieu communautaire et, le 1<sup>er</sup> mai 2022, le *Règlement de l'Ontario 187/22 : Services de soins à domicile et en milieu communautaire* pris en vertu de la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés* a été proclamé en vigueur. Le même jour, la *Loi de 1994 sur les services de soins à domicile et les services communautaires* et ses règlements d'application ont été abrogés et ne sont plus en vigueur. La plupart des dispositions du *Règlement de l'Ontario 187/22* sont entrées en vigueur, tandis que certaines autres dispositions devraient entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant est un mandataire de l'État et ne peut exercer ses pouvoirs qu'à titre de mandataire de l'État. Les restrictions imposées au RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*. À titre de mandataire de l'État, le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant n'est pas imposé.

Le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant exerce maintenant ses activités sous le nom d'entreprise Services de soutien à domicile et en milieu communautaire de Hamilton Niagara Haldimand Brant et est responsable de la prestation de services à domicile et en milieu communautaire au sein de sa région géographique.

**Réseau local d'intégration des services de santé de  
Hamilton Niagara Haldimand Brant  
exerçant ses activités sous le nom Services de soutien à domicile et en milieu  
communautaire de Hamilton Niagara Haldimand Brant**  
**Notes complémentaires**

31 mars 2022

---

## **1. Description des activités (suite)**

Le mandat du RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant comprend les attributions suivantes :

### *Prestation de services communautaires*

Ces services comprennent la prestation de services de santé et de services connexes, ainsi que des fournitures et de l'équipement médical pour soigner des personnes à domicile et dans la collectivité, de même que la prestation de biens et de services pour aider les fournisseurs de soins à prodiguer des soins à ces personnes. De plus, son mandat comprend la gestion du placement de personnes dans des foyers de soins de longue durée, des programmes de logement avec services de soutien, des lits de malades chroniques et des lits de réadaptation d'hôpitaux, la communication de renseignements au public sur les services de santé et les services sociaux et les renvois vers ces services.

Le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant a conclu une entente de responsabilisation avec le ministère de la Santé (le « Ministère »), comme l'exige l'article 18 de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, ainsi qu'un protocole d'entente qui établit le cadre des responsabilités et des activités du RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant.

## **2. Principales méthodes comptables**

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et ils sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public applicables aux organismes sans but lucratif du secteur public, y compris les normes de la série 4200, publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

### *Comptabilisation des produits*

Le RLISS suit la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports du Ministère représentent des apports grevés d'une affectation externe qui doivent être dépensés durant l'exercice au cours duquel ils sont fournis. Les apports du Ministère non dépensés sont comptabilisés comme un montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice. Les apports non grevés d'une affectation sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus, ou qu'ils sont à recevoir, si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée.

### *Financement de la part du ministère de la Santé*

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS (l'« entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS »), qui décrit les ententes budgétaires conclues par le Ministère. Les états financiers reflètent le financement approuvé par le Ministère pour les activités du RLISS. Le RLISS ne peut autoriser des paiements de montants supérieurs à ceux prévus dans le budget établi par le Ministère dans l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS. En raison de la nature de l'entente de responsabilisation, le RLISS dépend du Ministère sur le plan économique.

Les états financiers du RLISS comprennent les fonds de fonctionnement du RLISS compris dans l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS.

**Réseau local d'intégration des services de santé de  
Hamilton Niagara Haldimand Brant  
exerçant ses activités sous le nom Services de soutien à domicile et en milieu  
communautaire de Hamilton Niagara Haldimand Brant**  
**Notes complémentaires**

31 mars 2022

---

## **2. Principales méthodes comptables (suite)**

### *Immobilisations*

Les immobilisations achetées sont comptabilisées au coût. Les coûts de réparation et d'entretien sont passés en charges. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation sont comptabilisées à l'actif.

Le tableau qui suit présente l'amortissement des immobilisations selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité estimative.

Mobilier et matériel	De 5 à 10 ans
Matériel informatique et logiciels	3 ans
Améliorations locatives	Sur la durée résiduelle du contrat de location

### *Apports reportés afférents aux immobilisations*

Les apports reçus aux fins de l'achat d'immobilisations sont reportés et amortis en résultat au même rythme que l'immobilisation connexe.

### *Prestations de maladie constituées mais non acquises*

Le RLISS offre un régime de prestations de maladie à tous ses employés permanents et il comptabilise ses obligations connexes à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour gagner les avantages. Le calcul actuariel des obligations au titre des prestations constituées se fonde sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services (qui tient compte de la meilleure estimation de la direction quant aux échelles salariales futures, à l'âge du départ à la retraite des employés et à d'autres facteurs actuariels). En vertu de cette méthode, le coût des avantages est comptabilisé sur la durée de service moyenne prévue du groupe d'employés.

Les obligations au titre des prestations constituées correspondent à la valeur actualisée du coût des crédits liés aux congés de maladie accumulés à ce jour qui devraient être utilisés dans l'avenir et qui excèdent les 18 jours accordés chaque année (calculé au prorata pour les employés à temps partiel).

Les coûts des services rendus au cours d'une période donnée correspondent à la valeur actuarielle actualisée du coût des crédits liés aux congés de maladie accumulés au cours de l'exercice qui devraient être utilisés dans l'avenir et qui excèdent le nombre de jours accordés chaque année.

Les gains et les pertes actuariels liés aux obligations au titre des prestations constituées découlent des écarts entre les prévisions et la réalité, ainsi que des variations des hypothèses actuarielles utilisées pour calculer l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains ou les pertes sont amortis sur la durée de service résiduelle moyenne estimative des employés. La plus récente évaluation actuarielle du régime de congé de maladie date du 31 mars 2022.

### *Instruments financiers*

Les actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception de la trésorerie, qui est évaluée à la juste valeur. Les instruments financiers évalués au coût amorti sont initialement comptabilisés au coût, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur sur les actifs financiers. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés au coût amorti sont ajoutés à la valeur comptable de l'instrument.

**Réseau local d'intégration des services de santé de  
Hamilton Niagara Haldimand Brant  
exerçant ses activités sous le nom Services de soutien à domicile et en milieu  
communautaire de Hamilton Niagara Haldimand Brant**

**Notes complémentaires**

31 mars 2022

**2. Principales méthodes comptables (suite)**

*Instruments financiers (suite)*

Les réductions de valeur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont comptabilisées lorsque le montant d'une perte est connu avec suffisamment de précision et qu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement. La valeur des actifs financiers est alors réduite à leur valeur recouvrable nette, et la réduction de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats.

*Utilisation d'estimations*

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période. Les estimations importantes comprennent les taux d'amortissement des immobilisations et de certaines charges courues. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

**3. Restructuration**

Le 17 mars 2021, en vertu du paragraphe 40(1) de la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés*, le ministère de la Santé de l'Ontario a pris un arrêté ordonnant le transfert, à Santé Ontario, de certains actifs, passifs, droits et obligations du RLISS, principalement ceux liés à la planification, au financement et à l'intégration du système de santé local dans sa région géographique. Certains postes du personnel du RLISS ont également été transférés à Santé Ontario.

Le RLISS a présenté l'incidence de la restructuration conformément au chapitre 3430, *Opérations de restructuration*, des Normes comptables pour le secteur public. Les produits et les charges de l'exercice précédent liés aux activités restructurées ont été présentés séparément dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net. L'incidence nette de la restructuration s'établit à néant. Les passifs transférés à Santé Ontario ont principalement trait aux salaires et aux avantages du personnel pour les postes transférés, et ils étaient non significatifs.

**4. Immobilisations**

	<b>Coût</b>	<b>Amortissement cumulé</b>	<b>2022 Valeur comptable nette</b>	2021 Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique et logiciels	633 809	633 809	—	—
Améliorations locatives	5 836 582	5 330 916	505 665	737 703
Mobilier et matériel	6 471 421	6 453 830	17 591	26 385
	<b>12 941 812</b>	<b>12 418 555</b>	<b>523 256</b>	764 088

**Réseau local d'intégration des services de santé de  
Hamilton Niagara Haldimand Brant  
exerçant ses activités sous le nom Services de soutien à domicile et en milieu  
communautaire de Hamilton Niagara Haldimand Brant**  
**Notes complémentaires**

31 mars 2022

**5. Financement remboursable au Ministère**

En vertu de l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Toute somme reçue du Ministère à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère. Tous les produits d'intérêts gagnés par le RLISS doivent être versés au Ministère.

Le tableau qui suit présente le montant à payer au Ministère aux 31 mars.

	<b>2022</b>	2021
	<b>\$</b>	\$
Montant à verser au Ministère au début de l'exercice	<b>6 688 562</b>	5 535 471
Financement remboursé au cours de l'exercice	—	(2 973 663)
Financement à rembourser au Ministère à l'égard des activités de l'exercice considéré	<b>446 403</b>	4 126 754
Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice	<b>7 134 965</b>	6 688 562

**6. Apports reportés afférents aux immobilisations**

Le tableau qui suit présente les variations des soldes des apports reportés afférents aux immobilisations.

	<b>2022</b>	2021
	<b>\$</b>	\$
Solde au début de l'exercice	<b>764 088</b>	1 010 182
Apports afférents aux immobilisations reçus au cours de l'exercice	—	—
Amortissement pour l'exercice	<b>(240 832)</b>	(246 094)
Solde à la fin de l'exercice	<b>523 256</b>	764 088

**7. Avantages sociaux futurs**

Tous les employés à temps plein et à temps partiel reçoivent un crédit correspondant à 1,5 jour par mois (calculé au prorata pour les employés à temps partiel) qui peut servir comme congé rémunéré au cours de l'exercice, en raison d'une maladie ou d'une blessure. Les employés peuvent accumuler les crédits pour congés de maladie non utilisés chaque année, jusqu'à un maximum de 130 jours pour les employés syndiqués et de 120 jours pour les employés non syndiqués. Les crédits accumulés peuvent être utilisés au cours d'exercices ultérieurs si la maladie ou la blessure de l'employé fait en sorte que son congé excède l'attribution annuelle de crédits. Les employés n'ont droit à aucun paiement de trésorerie au moment du départ à la retraite.

**Réseau local d'intégration des services de santé de  
Hamilton Niagara Haldimand Brant  
exerçant ses activités sous le nom Services de soutien à domicile et en milieu  
communautaire de Hamilton Niagara Haldimand Brant**

**Notes complémentaires**

31 mars 2022

**7. Avantages sociaux futurs (suite)**

Les hypothèses importantes utilisées sont les suivantes :

	<b>2022</b>	2021
	%	%
Taux d'actualisation	<b>3,89 %</b>	3,21 %
Taux de croissance de la rémunération et de l'inflation	<b>2,00 %</b>	2,00 %

Le tableau qui suit présente le passif au titre des prestations constituées.

	<b>2022</b>	2021
	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées	<b>3 322 346</b>	3 473 498
Gain actuariel non amorti	<b>519 650</b>	292 739
Passif au titre des prestations constituées	<b>3 841 996</b>	3 766 237

Le tableau qui suit présente l'évolution du passif au titre des prestations constituées.

	<b>2022</b>	2021
	\$	\$
Variation du passif	<b>3 766 237</b>	3 704 366
Charge au titre des prestations	<b>545 282</b>	564 852
Moins : prestations versées	<b>(469 523)</b>	(502 981)
Passif au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	<b>3 841 996</b>	3 766 237

Le tableau qui suit présente la charge au titre des prestations de maladie constituées mais non acquises.

	<b>2022</b>	2021
	\$	\$
Coût des prestations	<b>446 804</b>	478 778
Intérêts sur les obligations au titre des prestations constituées	<b>118 306</b>	114 916
Amortissement des pertes actuarielles	<b>(19 828)</b>	(28 842)
Charge au titre des prestations de maladie constituées mais non acquises	<b>545 282</b>	564 852

L'excédent de la charge de l'exercice considéré sur les prestations réelles versées d'un montant de 75 759 \$ est comptabilisé dans le fonds lié aux avantages du personnel.

**Réseau local d'intégration des services de santé de  
Hamilton Niagara Haldimand Brant  
exerçant ses activités sous le nom Services de soutien à domicile et en milieu  
communautaire de Hamilton Niagara Haldimand Brant**

**Notes complémentaires**

31 mars 2022

**8. Engagements**

Le tableau qui suit présente les engagements du RLISS en vertu de contrats de location-exploitation qui expirent à diverses dates jusqu'en 2026.

	\$
2022	1 937 502
2023	1 390 914
2024	1 156 847
2025	798 259
2026	814 846
	<u>6 098 368</u>

**9. Éventualités**

Le RLISS a été désigné comme partie défenderesse dans le cadre de diverses poursuites. La direction croit que toute responsabilité découlant de ces poursuites serait adéquatement couverte par l'assurance responsabilité existante.

**10. Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement**

	2022 \$	2021 \$
Montant à recevoir du Ministère	<b>(8 202 944)</b>	(227 895 320)
Débiteurs	<b>471 399</b>	(877 385)
Charges payées d'avance	<b>483 825</b>	(532 875)
Créditeurs et charges à payer	<b>2 862 614</b>	4 480 732
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	—	227 895 320
Montant à verser au Ministère	<b>446 403</b>	1 153 091
Apports reportés afférents au fonctionnement	<b>33 044</b>	(259 368)
Avantages sociaux futurs	<b>75 759</b>	61 871
Total de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	<b>(3 829 900)</b>	4 026 066

**11. Régime de retraite**

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 1 011 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP pour l'exercice 2022 s'est établi à 6 266 347 \$ (6 440 395 \$ en 2021). La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2021. À ce moment, le régime était capitalisé à 120 %.

**Réseau local d'intégration des services de santé de  
Hamilton Niagara Haldimand Brant  
exerçant ses activités sous le nom Services de soutien à domicile et en milieu  
communautaire de Hamilton Niagara Haldimand Brant**

**Notes complémentaires**

31 mars 2022

**12. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé**

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> avril 2021, toutes les ententes de responsabilisation en matière de services conclues entre le RLISS et ses fournisseurs de services de santé ont été transférées à Santé Ontario. Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> avril 2021, le financement de base pour 2021 et 2022 du SSDMC a été réduit en conséquence :

	<b>2022</b>	2021
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Gestion d'hôpitaux	—	2 631 100 565
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	—	452 250
Centres de soins de longue durée	—	561 480 026
Services de soutien communautaires	—	67 012 873
Aide aux victimes de lésions cérébrales acquises	—	12 291 007
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	—	47 326 708
Centres de soins de santé communautaires	—	35 437 435
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	—	109 934 249
	<b>—</b>	<b>3 465 035 113</b>

Au 31 mars 2022, un montant de néant (248 937 160 \$ en 2021) était à recevoir du Ministère et à payer aux fournisseurs de services de santé.

**13. Risque financier**

En raison de son exposition aux actifs financiers et aux passifs financiers, le RLISS est exposé au risque de crédit et au risque de liquidité comme suit :

- i) Le risque de crédit a trait à la possibilité qu'une partie à un instrument financier ne respecte pas une obligation et engage une perte financière. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable présentée dans l'état de la situation financière. Le risque de crédit est atténué au moyen de méthodes de recouvrement et grâce à la nature diversifiée des débiteurs.
- ii) Le risque de liquidité correspond au risque que le RLISS ne soit pas en mesure de respecter toutes ses obligations en matière de flux de trésorerie à mesure qu'elles deviennent exigibles. Le RLISS atténue ce risque en surveillant les activités liées à la trésorerie et aux sorties de fonds prévues au moyen d'analyses des flux de trésorerie et de l'établissement de budgets stricts.



**Réseau local d'intégration des services de santé de  
Hamilton Niagara Haldimand Brant  
exerçant ses activités sous le nom Services de soutien à domicile et en milieu  
communautaire de Hamilton Niagara Haldimand Brant**

**Notes complémentaires**  
31 mars 2022

---

**14. Garanties**

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur l'administration financière*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur l'administration financière* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément à l'article 28 de la *Loi sur l'administration financière*.

**15. Chiffres correspondants**

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.